

## Les livraisons

**L**e développement du commerce électronique implique une augmentation du nombre de livraisons et des problèmes en découlant.

Certains consommateurs ne prennent pas la peine de vérifier que la livraison du produit commandé est bien conforme à leur demande. Ils se contentent de signer le bon de livraison sans vérifier préalablement le contenu.

Recevoir un canapé rouge alors qu'on en a commandé un jaune et signé le bon de livraison sous-entend que la livraison est acceptée. En cas de doute, n'hésitez pas

à refuser la livraison. En effet, le défaut de conformité s'entend d'une différence immédiatement visible par rapport à l'objet commandé. Dès lors que les livreurs obtiennent la signature du consommateur, cela sous-entend sa satisfaction sur ce point.

D'autres fondements pourront par la suite être envisagés en cas de non fonctionnement par exemple mais rien ne pourra être opposé sur « l'esthétique ».

N'hésitez donc pas à ouvrir et essayez les objets commandés avant de laisser repartir les livreurs.